



AVIS D'ÉLECTION 2024

CONSEILS DU SYNDICAT

Bonjour à toutes et tous, la présente a pour but de vous aviser que nous déclenchons officiellement le processus d'élection pour les conseils suivants:

1. Conseil d'Ombudsman

- **1 poste de 3 ans**

2. Conseil des Statuts et Règlements

- **1 poste de 3 ans**
- **1 poste de 1 an** (continuation d'un mandat déjà entamé)

3. Conseil d'Élection

- **1 poste 3 ans**

4. Conseil du Syndic

- **1 poste de 3 ans**

ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDAT(E) (CONSEILS) :

- Doit être membre actif depuis au moins trois (3) ans à la date du scrutin;
- Doit avoir accompli(e) sa période d'essai en vertu de sa convention collective.
- Doit avoir assisté à deux (2) assemblées générales dans les derniers dix-huit (18) mois.

Les personnes suivantes ne peuvent se porter candidat à un (1) poste de membre du conseil d'Élection, du conseil d'Ombudsman, du conseil des Statuts et Règlements et du conseil du Syndic avant la fin de leur mandat respectif :

- A. Un membre exerçant une fonction syndicale;
- B. Un membre embauché à temps plein à un poste au sein du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ou autre organisme affilié.

Advenant une démission à l'un ou l'autre des postes précédemment nommées (A et B), le (la) démissionnaire ne peut se porter candidat(e) avant la fin de son mandat initial.

Verso...

DISPONIBILITÉ DES FORMULAIRES DE MISE EN CANDIDATURE (CONSEILS)

Le formulaire de mise en candidature pour les postes des conseils est disponible :

- Au bureau du Syndicat :
 - 8455, avenue Papineau, Montréal (Qc) H2M 2G2
- Sur les plateformes numériques officielles du Syndicat :
 - Site internet : <https://www.scfp301.qc.ca>
 - Page Facebook : <https://m.facebook.com/SCFP301>

Période d'affichage : du 15 au 28 mai 2024 à 16 h

PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE (CONSEILS)

Tout formulaire de mise en candidature peut être déposé au bureau du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ou par courriel avec une photo claire du formulaire dûment rempli et signé au elections@scfp301.qc.ca avant le :

28 mai 2024 à 16h

AUCUNE MISE EN CANDIDATURE NE SERA ACCEPTÉE APRÈS CETTE LIMITE, ET CE, SANS EXCEPTION.

**** DATE ET LIEU D'ÉLECTION DES MEMBRES DE CONSEILS ****

Lors de la prochaine **assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024 à 18h**

Mandat

Le mandat d'un membre du Conseil d'Élection, du conseil d'Ombudsman, du conseil des Statuts et Règlements et du conseil du Syndic est de trois (3) ans. Lors de la première (1ère) élection, le (la) candidat(e) ayant obtenu le plus de voix est élu(e) pour un mandat de trois (3) ans.

Celui ayant obtenu le (la) deuxième (2ième) plus grand nombre de voix est élu(e) pour un mandat de deux (2) ans et le (la) troisième (3ième) est élu(e) pour un mandat d'un (1) an.)

Les années subséquentes, le (la) membre du conseil d'Élection, du conseil d'Ombudsman, du conseil des Statuts et Règlements et du conseil du Syndic est élu(e) pour un mandat de trois (3) ans pour préserver le chevauchement des mandats

Merci de votre collaboration à toutes et à tous !

Votre conseil d'Élection,



Brenda Martinez-Flores



Ève Leclerc



Pascal Proulx



Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal
SECTION LOCALE 301



SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL
SCFP, SECTION LOCALE 301

ÉLECTION DES CONSEILS 2024

Mises en candidature pour les conseils suivants :

- Conseil D'élection;
- Conseil D'ombudsman;
- Conseil des Statuts et Règlements;
- Conseil du Syndic.

*Candidature singulière : Un(e) candidat(e) ne peut se présenter à plus d'un (1) poste lors d'un même scrutin.

NOM :	
PRÉNOM :	
TÉLÉPHONE :	
COURRIEL :	
MATRICULE :	
CONSEIL :	

SIGNATURE : _____ DATE : _____

REÇU PAR : _____ DATE : _____